



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

BOURSE D'ÉCRITURE DOCUMENTAIRE À L'OCCASION DU BAFF – BRUSSELS ART FILM FESTIVAL



Centre du Film sur l'Art

#ISELP
INSTITUT
ARTS CONTEMPORAINS

**La peinture, l'architecture, la danse, la musique, la
littérature,... l'art en général vous intéresse ?**

**Vous avez envie de développer un projet de documentaire sur un
créateur ou sur une création artistique ?**

**La Fédération Wallonie-Bruxelles offre, dans le cadre du BAFF – Brussels
Art Film Festival 2019, une bourse d'un montant de 2.500 € visant à
récompenser le meilleur projet de documentaire sur l'art.**

**Le Centre Vidéo de Bruxelles (CVB) propose, de son côté, un
accompagnement de production au projet du lauréat.**



**ENVOYEZ VOS PROJETS
AVANT LE 1ER OCTOBRE 2019**

Article 1 Conditions de participation

Le concours est ouvert à toute personne répondant à l'un de ces deux critères :

- être un étudiant inscrit dans une école d'art ou de cinéma francophone en Belgique

ou

- habiter en Belgique et être âgé de 30 ans maximum

Article 2 Dossier à remettre

La bourse récompensera un projet de documentaire lié à la pratique artistique.

Le dossier envoyé doit rendre lisibles les motivations, le contenu, la cohérence et l'univers artistique dont le projet veut témoigner. La forme choisie est laissée à l'appréciation du candidat. Toutefois, devront aussi être impérativement remis :

- 1) Une lettre écrite ou une vidéo qui vous présente
- 2) Une lettre d'intention explicitant le désir de se lancer dans ce projet
- 3) Un dossier iconographique : soit les images de l'artiste ou de l'œuvre abordée, soit des images source d'inspiration, d'univers, d'atmosphère.

Le cas échéant, des prises de vues du film en cours.

Article 3 Modalités de dépôt

Chaque participant soumettra son projet en 2 exemplaires à l'adresse suivante :

BAFF - Centre du Film sur l'Art - 19 F Avenue des Arts 1000 Bruxelles

L'envoi postal se fera aux frais du participant.

Ou par email en PDF à sarah@baffestival.be

Le dépôt sera accompagné d'un court CV du réalisateur mentionnant sa date de naissance et, le cas échéant, le nom de l'école dans laquelle il est inscrit.

À l'issue du festival, les projets soumis au concours seront conservés. Les copies ne seront donc pas restituées aux participants.

Par l'envoi, le réalisateur souscrit entièrement au règlement du concours.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au **1er OCTOBRE 2019**. Tous dossiers réceptionnés après cette date ne seront pas pris en compte et la demande sera automatiquement inéligible.

Article 4 Sélection

Les dossiers seront examinés par un comité constitué de spécialistes de l'art et du cinéma, ainsi que d'un producteur du Centre Vidéo de Bruxelles (CVB). Le CVB proposera un accompagnement du projet qui aura remporté la bourse.

Les résultats seront annoncés lors de l'Ouverture de l'édition 2019 du Festival.

Article 5 Remise du prix

A l'issue du BAFF Brussels Art Film Festival, la somme de 2.500 € sera remise au lauréat par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Responsables

Centre du Film sur l'Art

sarah@baffestival.be / +32 (0)2/ 217 28 92

Rappel : date limite de dépôt des dossiers : LE 1ER OCTOBRE 2019